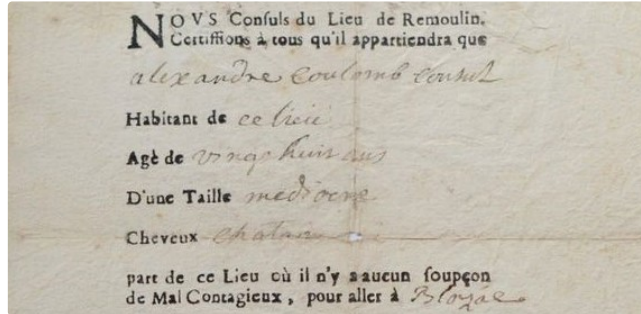


Les sanctions pour non respect des interdictions de déplacement au XVIIIe siècle !



Les sanctions pour non respect des interdictions de déplacement au XVIIIe siècle !

Suite à notre article sur une attestation de déplacement de 1720, un lecteur nous a contactés et nous a envoyé deux publications d'exécutions ordonnées en 1722 pour non respect des mesures de confinement.

Après vérification, nous les publions ci-dessous.

Merci à Monsieur Jean-Claude Mouliets pour sa contribution à notre journal.

Mort d'Antoine Fauteuil dit Clermont, soldat de Navarre



Ce **1er avril 1722** jay confessé et assisté à la mort Antoine Fauteuil « dit Clermont » de son nom de guerre de la ville De Clermont en Auvergne, âgé d'environ 20 ans, soldat dans la compagnie de Monsieur de Brétigny au régiment de Navarre **condamné a estre fusillé** par ordre de Monsieur le Marquis de Bonas **pour estre convaincu d'avoir esté en Languedoc contre les déffenses qui ont été faits dy passer**

Archives paroissiales de Veyreau

Décès de Jean Ruas d'Aluech



Le quatorzième juillet mil sept cent vingt deux a été fusillé Jean Ruas, de la Cadenède, fils de Noel Ruas et de Marie Bonnefous et inhumé le susdit jour dans un champ dit Costefrege, proche d'un petit bois, dit monterbois, à Aluech, **pour avoir passé les coteaux venant du Languedoc en Rouergue dans un temps de contagion**

En 1722, il y a eu en effet une rechute de la grande peste de Marseille de 1720.

En Rouergue, les cordons sanitaires empêchant d'aller en Languedoc avaient dus être fermés à nouveau.

Louis XV avait autorisé le tir à vue des contrevenants.

Source : Cercle généalogique de l'Aveyron